

PORT DU MASQUE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Éviter à tout prix un nouveau confinement qui serait funeste pour les entreprises

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 20.07.40

Paris, 21 juillet 2020

Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
odassetto@u2p-france.fr

Alors que les dernières informations font craindre une recrudescence de l'épidémie de coronavirus, **l'U2P salue la décision gouvernementale imposant le port du masque dans les lieux fermés recevant du public**, décision qui s'applique à un grand nombre d'artisans, de commerçants de proximité et de professionnels libéraux.

En dépit des contraintes matérielles et financières que cette exigence engendre, **c'est là la meilleure façon de réduire les risques de contamination et du même coup de repousser une mesure qui serait beaucoup plus radicale, celle d'un nouveau confinement.**

En effet, **alors qu'une majorité d'entreprises sont frappées de plein fouet par les effets économiques de la crise sanitaire et s'interrogent quant à leur survie au cours des prochains mois, une nouvelle phase de confinement, inévitablement assortie d'importantes baisses d'activité, plongerait définitivement le tissu des TPE et des PME dans des difficultés insurmontables.**

L'U2P appelle les chefs d'entreprise, les salariés et surtout le public qui perçoit mal parfois les obligations en vigueur, à respecter le port du masque de façon à protéger la santé de chacun et à empêcher l'épidémie de se développer à nouveau et l'économie de sombrer davantage.

Une plateforme de commande en ligne d'équipements de protection sanitaire est proposée par l'U2P à l'ensemble des chefs d'entreprise de proximité, à des tarifs très compétitifs : <https://www.proxiprotection.fr/>. En outre, les CARSAT peuvent prendre en charge une partie des investissements de protection sanitaire consentis par les entreprises. Renseignements sur <https://www.ameli.fr/entreprise>.

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).